

OFFRE DE FORMATION

Maîtriser les fondamentaux
de la signalisation routière



en distanciel

4 APRÈS-MIDI

16, 17, 23 et 24
novembre 2026



La signalisation routière est régie par de nombreux textes dont le Code de la Route, l'arrêté de 1967 modifié et l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR-arrêté du 22 octobre 1963).

Compte tenu des enjeux forts de sécurité que représente la signalisation routière tant pour les usagers de la route que pour les agents intervenant sur le domaine routier, le Cerema propose une formation permettant d'en maîtriser les fondamentaux. Elle porte sur les différents types de signalisation : horizontale, verticale de police, de repérage, dynamique ou temporaire.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les connaissances nécessaires à l'application de l'IISR dans les cas courants
- Utiliser les outils et les points de repère pour savoir chercher les informations dans les différents guides et textes réglementaires

La formation aborde également en fil rouge les principes de la normalisation et de la certification des produits de signalisation.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation propose des temps asynchrones (avec l'e-learning) et synchrones (avec les classes virtuelles) :

- E-learning en plusieurs modules, via la plateforme mesformations.cerema.fr (ressources d'environ 8 heures)
 - Mise en ligne des modules de formation (vidéos, supports, ressources complémentaires)
 - Ces modules sont à suivre obligatoirement dans le mois précédent les sessions en classe virtuelle. Ils constituent une base de connaissances essentielle pour le bon déroulement des classes virtuelles.
- 4 classes virtuelles de 3 heures 30 chacune (soit 14 heures)
 - 15 minutes de rappels des essentiels
 - 3h00 d'échanges, d'approfondissement, d'exercices ou de mises en situation sur 2 parties de la réglementation
 - 15 minutes d'évaluation

PUBLIC

L'offre de formation s'adresse aux personnels chargés de définir les politiques techniques en collectivités :

- Chargé(e) d'études et de conception en voirie et réseaux divers
- Chargé(e) de réalisation de travaux de voirie et réseaux divers
- Chef(fe) d'équipe d'entretien et d'exploitation voirie et réseaux divers
- Chef(fe) de projets et responsables d'opérations routières
- Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers

NIVEAU PRÉ-REQUIS

Aucun.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Quiz à la fin de chaque session
- Evaluation des acquis à la fin de la formation

FRAIS D'INSCRIPTION

1200 € HT par stagiaire (TVA à 0%)

DURÉE

22 HEURES



PROGRAMME



LES BASES DE L'IISR (Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière)

- Cadre réglementaire général et expérimentations
- Cadre normatif et certification
- Signalisation verticale et produits
- Signalisation de repérage et produits
- Feux de circulation permanent et produits
- Signalisation dynamique et produits
- Signalisation horizontale et produits
- Signalisation temporaire et produits

LES FONDEMENTS DE LA SIGNALISATION ROUTIÈRE

- 13h30 **Introduction à la formation**
- 13h45 **Cadre réglementaire général et expérimentations**
- 15h00 **Cadre normatif et certification**
- 16h15 **Évaluation du module**
- 17h00 **Fin de module**

LA SIGNALISATION PERMANENTE - PARTIE 1/2

- 13h30 **Introduction au module**
- 13h45 **Signalisation verticale**
 - danger, priorité, intersection, services
- 15h00 **Signalisation de repérage**
 - directionnelle, Signalisation d'Information Locale, vélo, piéton et touristique
- 16h15 **Évaluation du module**
- 17h00 **Fin de module**

LA SIGNALISATION PERMANENTE - PARTIE 2/2

- 13h30 **Introduction au module**
- 13h45 **Module feux de circulation permanent**
 - généralités, Réglementation Nationale des Equipements de la Route et maintenance
- 15h00 **Signalisation horizontale**
- 16h15 **Évaluation du module**
- 17h00 **Fin de module**

LA SIGNALISATION NON PERMANENTE

- 13h30 **Introduction au module**
- 13h45 **Signalisation temporaire**
 - routes à chaussées séparées, bidirectionnel / urbain, sécurité des agents
- 15h00 **Signalisation dynamique**
- 16h15 **Évaluation du module et de la formation**
- 17h00 **Fin de module**



LES ATOUTS DU CEREMA

- Des équipes pluridisciplinaires et expertes (aménageurs, ingénieurs, techniciens) ;
- De nombreuses années d'expérience opérationnelle au service des collectivités territoriales ;
- Des participations actives à l'édition de normes et règlements, aux côtés des pouvoirs publics et de réseaux de partenaires et d'experts reconnus.

COORDINATION DE LA FORMATION

Mathis BELTRAMI

Chargé de projets en Signalisation Règlementation et Expérimentation - Cerema Territoires et Villes

Avec l'appui des référents thématiques du Réseau Métier Signalisation du Cerema

INFORMATIONS ET INSCRIPTION



formation.catalogue@cerema.fr



www.cerema.fr



CeremaCom



Cerema

